

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 11 février 2022

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : Confirmer ensemble le recul du virus dans la région

Si le repli de la circulation virale s'observe dans tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté, la situation épidémique demeure fragile et les réflexes de protection collective sont encore de mise. A compter de ce mardi 15 février, le délai maximum pour faire sa dose de rappel vaccinal s'établira à 4 mois.

La tendance à la baisse de la circulation de la covid-19 amorcée la semaine dernière en Bourgogne-Franche-Comté s'est confirmée sur la dernière période de 7 jours.

L'incidence en population générale reste cependant à un niveau très élevé et le risque est donc toujours omniprésent de rencontrer le virus dans sa vie quotidienne.

Le taux de positivité des tests, à 37%, contre près de 39% la semaine dernière, témoigne également d'une décélération des contaminations.

Sur le front hospitalier, la cinquième vague continue de maintenir un niveau d'activité très soutenu dans les établissements de santé de la région.

Indicateurs / Département	Incidence pour 100 000 habitants Du 1er au 07/02/22		Incidence des + de 65 ans pour 100 000 habitants Du 31/01 au 06/02/22		Positivité des tests Du 1er au 07/02/22		Nombre de personnes hospitalisées au 11/02/22		Personnes hospitalisées motif principal Covid au 11/02/22		Nombre de personnes hospitalisées en réanimation au 11/02/22		Personnes hospitalisées (réanimation) motif principal Covid au 11/02/22	
	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine
	CÔTE D'OR	2 209	↘	1 123	↘	35,3%	↘	306	↘	154	↘	36	↘	30
DOUBS	2 549	↘	1 043	↘	37,5%	↘	147	↘	98	↘	40	↘	27	↘
JURA	2 604	↘	997	↘	38,6%	↘	126	↘	58	↘	7	↘	7	↘
NIEVRE	2 020	↘	791	↗	37,4%	↘	129	↘	51	↘	3	↘	3	↘
HAUTE SAÔNE	2 639	↘	1 048	↗	38,3%	↘	86	↘	77	↘	6	↘	6	↘
SAÔNE ET LOIRE	2 215	↘	1 030	↘	37,8%	↘	253	↘	190	↘	19	↘	18	↘
YONNE	2 005	↘	868	↘	34,7%	↘	236	↘	119	↘	11	↘	10	↘
T. DE BELFORT	2 673	↘	1 097	↗	37,8%	↘	191	↘	140	↘	11	↘	10	↘
BFC	2 334	↘	1 007	↘	37,0%	↘	1 474	↘	887	↘	133	↘	111	↘

	Incidence	Incidence + 65	Taux positivité
< seuil d'attention	10	10	5%
entre seuil d'attention et seuil d'alerte]10; 50[]10; 50[]5% ; 10%[
> seuil d'alerte	50	50	10%

Contact presse

Lauranne Cournault
 Tél : 03 80 41 99 94
 Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
 Le Diapason 2 place des Savoires
 21035 Dijon Cedex

Les conseils de prudence que répète l'ARS à l'ensemble de la population de la région sont donc encore totalement d'actualité, alors que s'ouvre une période de congés scolaires et donc bien souvent d'interactions au sein des cercles familiaux ou amicaux.

Nouvelle règle de validité du passe vaccinal

Echéance importante la semaine prochaine : pour conserver son passe vaccinal à compter de mardi 15 février, la dose de rappel devra être réalisée dans un délai de 4 mois maximum (et non plus 7 mois) après la fin du schéma vaccinal initial, pour les plus de 18 ans.

Les personnes infectées après avoir reçu deux doses de vaccin conserveront ce passe, même sans dose de rappel.

La vaccination des 5-11 ans peut également continuer de marquer des points dans la région au bénéfice d'une meilleure protection individuelle et collective. Elle est accessible en centres de vaccination, mais également auprès des professionnels de santé de proximité. L'ARS invite les familles à profiter des vacances scolaires pour bénéficier de cette vaccination.

Un impact toujours meurtrier

A ce jour, l'épidémie de COVID-19 a entraîné 5 766 décès dans les établissements de santé de Bourgogne-Franche-Comté, c'est 100 de plus que la semaine dernière ; 2 380 en établissements médico-sociaux.

L'urgence de donner son sang

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté relaye le bulletin d'urgence vitale lancé par l'Etablissement Français du Sang (EFS) pour appeler au don face à des réserves actuellement en-dessous du seuil de sécurité.

Faut-il présenter le passe vaccinal pour accéder à une collecte ?

Les collectes de sang n'étant ni des lieux de loisirs et culture, ni des lieux rassemblant des personnes fragiles, ni le passe sanitaire ni le passe vaccinal ne sont nécessaires pour y accéder, y compris lorsque les sites de collecte se trouvent dans une enceinte hospitalière. L'EFS continue ainsi d'accueillir tous les donneurs, dans le respect des gestes barrières, dont le port du masque, qui reste obligatoire.

Je suis positif ou je présente des symptômes évocateurs de covid-19, quand pourrais-je donner mon sang ?

Les personnes ayant présenté des symptômes de covid-19 doivent attendre 14 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang ou 14 jours après avoir été testées positives.

Faut-il attendre pour donner son sang après une vaccination contre la covid ?

Il est possible de donner son sang sans délai après une injection de vaccin contre la covid-19. En effet, les vaccins utilisés en France ne contiennent pas de virus vivant capable de se répliquer et ne présentent ainsi pas de risque pour les receveurs de produits sanguins. Beaucoup d'autres vaccins n'exposent pas à des contre-indications au don de sang, comme ceux contre la grippe ou le tétanos.

Je ne suis pas vacciné contre la covid-19 ou ne dispose pas d'un schéma vaccinal complet, puis-je donner mon sang ?

Il n'est pas nécessaire d'être vacciné pour donner son sang. L'EFS accueille tous les donneurs en capacité de donner, vaccinés et non vaccinés.

Pour savoir où donner, rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

Contact presse

Lauranne Courmault
Tél : 03 80 41 99 94
Mél : lauranne.courmault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex